

## **COVID-19 : Des indicateurs à l'échelle infra-départementale sur Géodes**

**A partir du 21 octobre, Santé publique France met à la disposition de tous, sur son observatoire cartographique Géodes, de nouveaux indicateurs à des échelons infra-départementaux.**

**En complément des indicateurs nationaux, régionaux et départementaux déjà disponibles, Santé publique France décline le taux d'incidence (tous âges), le taux de dépistage et le taux de positivité à des échelons territoriaux très fins : IRIS, commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Cette nouvelle déclinaison des indicateurs permet de situer chaque territoire par rapport aux autres ainsi qu'à l'échelon national. L'objectif est d'apporter une aide à la décision à tous les niveaux du territoire.**

### **Des indicateurs au plus près des populations**

Le maillage géographique très fin permettra d'avoir une vision précise et à un instant donné de l'épidémie territoire par territoire et sera un point d'appui pour les acteurs concernés par la gestion de l'épidémie de COVID-19. Par ailleurs, leur mise à disposition contribue à accroître la prise de conscience des enjeux liés à l'épidémie au niveau des citoyens. En rendant concret le niveau épidémique à l'échelle d'une ville ou d'un quartier, on facilite la compréhension et l'acceptation de la population à l'ensemble des mesures mises en place pour lutter contre l'épidémie. La publication de ces indicateurs répond aussi à une volonté de transparence de l'Agence depuis le début de la surveillance de la Covid-19 avec les ouvertures successives d'indicateurs en open data.

Il est nécessaire d'interpréter et d'utiliser avec prudence ces indicateurs notamment lorsque la taille de la population est petite. Ils peuvent en effet être sensibles à la présence de clusters localisés (en population générale, en ESMS, etc.) et varier fortement d'une semaine à l'autre.

### **IRIS, commune, EPCI que représentent ces échelles ?**

L'**IRIS** (îlots regroupés pour l'information statistique) est une échelle utilisée par l'Insee pour le recensement de la population. Il constitue l'échelle la plus fine.

La **commune** peut être constitué d'un ou plusieurs IRIS.

L'**EPCI** (Etablissement public de coopération intercommunale) est un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité », comme par exemple une communauté de commune.

La **métropole** fait partie des EPCI, elle concerne des territoires de plus de 400 000 habitants. En 2020, le territoire français métropolitain compte 21 EPCI à statut de métropoles (Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Aix-Marseille, le Grand Paris), auxquels il faut ajouter la collectivité territoriale de Lyon métropole.

### **Quels sont les indicateurs concernés ?**

Les indicateurs concernés sont :

- Le taux d'incidence pour les 22 métropoles sur 7 jours glissants pour 100 000 habitants « tous âges » et « personnes âgées de plus de 65 ans »
- Le taux d'incidence tous territoires sur 7 jours glissants pour 100 000 habitants « tous âges » et « personnes âgées de plus de 65 ans »
- Le taux de dépistage tous territoires sur 7 jours glissants pour 100 000 habitants « tous âges » et « personnes âgées de plus de 65 ans »
- Le taux de positivité tous territoires sur 7 jours glissants (exprimé en pourcentage) « tous âges » et « personnes âgées de plus de 65 ans »

**Contacts presse** - [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61 Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66 - Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48